



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Polymédication

Question écrite n° 26336

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le phénomène de polymédication qui touche tout particulièrement les seniors. La polymédication, définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'administration de nombreux médicaments de façon simultanée ou par l'administration d'un nombre excessif de médicaments, est fréquente chez les personnes âgées car celles-ci sont souvent atteintes de différentes pathologies et maladies chroniques. L'assurance maladie estime qu'entre 30 % à 40 % des personnes de 75 ans ou plus consomment dix médicaments ou plus par jour. Or la polymédication peut entraîner des risques liés à des interactions médicamenteuses. En effet, toujours selon les estimations de l'assurance maladie, les accidents liés à celle-ci occasionnent chaque année 130 000 hospitalisations et environ 7 500 décès. Pas moins de 20 % des hospitalisations chez les personnes de plus de 80 ans sont à mettre sur le compte d'un mauvais usage de médicament. Dans une société vieillissante comme actuellement, la polymédication est donc un enjeu majeur de santé publique tant en termes de qualité que d'efficience des soins et de dépenses de santé. Il existe de nombreuses propositions pour faire face au problème : campagnes d'information, renforcement de la formation des professionnels de santé, édition de logiciels d'aide à la prescription, sensibilisation à la déprescription, etc. Aussi, elle l'interroge sur les mesures que son ministère entend privilégier afin de lutter contre ce phénomène.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26336

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 754

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)